

Lettre d'information de l'ARCEP

Du 15 juin 2012

Résumé :

<http://www.arcep.fr/index.php?id=11363>

En 2009, l'ARCEP a mis en place un comité de prospective qui a pour but d'aider l'action de l'autorité à mieux exercer ses fonctions de veille et d'information des acteurs du secteur.

En 2011, ce comité a engagé ses études sur le **développement numérique territorial** sous différents aspects : vie quotidienne, relations sociales, déplacements, compétitivité des territoires, **fracture sociale ou territoriale**.

En Juin 2012, les travaux du comité de prospection se sont conclus sur ce dernier enjeu : la fracture sociale ou territoriale. Dans ce cadre un débat a eu lieu et a porté sur les freins du développement numérique en Afrique. De ce fait, l'autorité est amenée à traiter ces enjeux à la fois dans le cadre de ses relations bilatérales avec les régulateurs africain et également dans le cadre du réseau des régulateurs francophones (FRATEL) qu'elle anime. Les résultats des travaux du comité de prospective auront un écho sur le prochain numéro des cahiers de l'ARCEP qui sera publié prochainement.

Dans le même cadre, le prochain colloque annuel de l'autorité qui se déroulera le 25 septembre sera consacré aux « territoires du numérique » durant lequel une réflexion à la façon dont le numérique contribue à redessiner les territoires, l'économie et les relations sociales pour en tirer des conclusions sur les leviers d'intervention des états au plan national et supranational.